

Procédures de révision des recommandations*

(conférences de consensus, recommandations pour la pratique clinique)

Société de réanimation de langue française¹, Société française d'anesthésie et de réanimation²,
Société francophone d'urgences médicales³, Société de pathologie infectieuse de langue française⁴

La mise à jour périodique des conférences de consensus ou des Recommandations pour la pratique clinique (RPC) apparaît indispensable. D'une part, certaines pratiques recommandées peuvent être remises en question en raison des nouvelles possibilités diagnostiques ou thérapeutiques apparues depuis la conférence ou la RPC, ou en raison de travaux permettant de répondre à des questions qui n'avaient pas été résolues initialement. D'autre part, on peut imaginer que des travaux remettent en cause les arguments sur lesquels se fondait la conférence ou la RPC, ou encore que des travaux ou enquêtes montrent que les conclusions étaient inexactes... ou inapplicables. Pour un certain nombre de conférences de consensus ou de RPC,

il est donc nécessaire d'envisager des « révisions ». Ces révisions posent deux types de problèmes :

- qui décide de la nécessité d'une révision et sur quels critères ?
- quelle méthodologie employer pour la révision ?

Décision d'une révision

Pour les conférences ou RPC qui ont déjà eu lieu

Il appartient au bureau chargé de l'organisation des conférences de consensus ou des RPC d'interroger les experts, les conseillers scientifiques et l'organisateur (ou le comité d'organisation et le président du groupe de travail des RPC) sur l'opportunité d'une révision et d'organiser, en cas de besoin, une revue bibliographique.

Pour les conférences et RPC à venir

La décision d'une révision doit être fondée sur une veille bibliographique qui permet de relever les publications ayant un niveau de preuve suffisant pour compléter ou modifier les conclusions d'une conférence ou d'une RPC. Cette veille bibliographique doit durer au moins 5 ans. Elle est réalisée selon le même protocole de recherche documentaire que celui utilisé pour la recherche bibliographique initiale (mots clés...). Il serait souhaitable que cette veille soit faite par un

service spécialisé sous la direction d'un expert désigné par le bureau et avec l'aide de l'ANAES. À défaut, la veille bibliographique doit au moins reposer sur la même méthodologie de recherche que celle utilisée lors de la conférence de consensus ou de la RPC initiale. L'expert responsable rédige chaque année un compte rendu de cette veille, le soumet au bureau, qui décide de la nécessité d'une révision et choisit la méthodologie à employer (cf infra). Ce processus ne peut s'appliquer que de façon prospective.

Pour la diffusion

Dans tous les cas (rétrospectifs et prospectifs) il est souhaitable que soit publié dans la revue de la société organisatrice un bilan de cette activité de veille, dans une rubrique spécifique « mise à jour des conférences de consensus et des RPC », bilan auquel on peut adjoindre la liste des références importantes parues depuis la conférence ou la RPC pour un sujet donné (avec ou sans une courte analyse).

Méthodologie de révision

La lourdeur de leur processus de réalisation ne permet pas d'envisager de refaire une conférence ou une RPC avec la même méthodologie. Il faut pourtant garantir que la révision est pratiquée avec une méthodologie rigoureuse et dans un temps limité.

¹ Bureau du consensus de la SRLF : L. Beydon, G. Bonmarchand, R. Choléro, D. Elkharrat, P. Gajdos, H. Gastinne, F. Leclerc, G. Nitenberg, F. Saulnier ;
² SFAR : Y. Malledant, J. Mantz ;
³ Comité d'organisation du consensus de la SFUM : B. Bexcock, J. Bouget, A. Davido, R. Duchâteau, J. Granger, J. Kopterschnitt, G. Lalonde, P. Lebrin, J. Divonne, S. Fauersheim, D. Van der Roost ;
⁴ Bureau des consensus de la SPILF : C. Chihiac, F. Lucht, C. Perronne, D. Peyramond, AG. Saimot, JC. Soussy, JP. Stahl.

* Ce travail a été réalisé avec l'aide méthodologique de l'ANAES (Pr A. Durocher).

On peut prévoir deux situations différentes.

Révision « légère »

Une révision est nécessaire mais ne porte que sur quelques points précis des conclusions (par exemple, démonstration par un essai randomisé de l'efficacité qui n'était que possible, lors de la conférence ou la RPC, d'un médicament ou d'une procédure diagnostique). Dans ce cas, on peut proposer une méthodologie « légère » : un groupe restreint constitué par des spécialistes (le groupe constitué par les conseillers scientifiques, le président du jury et l'organisateur local pour la conférence de consensus, et le groupe de travail et le chargé de projet pour les RPC répondent à cette définition) rédige une proposition de modification des conclusions, argumentée par la bibliographie (étayée par les niveaux de preuve). Cette proposition est validée par un groupe de lecture, constitué notamment par des membres de l'ancien jury et des experts pour une conférence de consensus, du groupe de lecture pour une RPC.

Seules les modifications seront publiées dans la rubrique prévue « mise à jour des conférences et des RPC » des revues concernés.

Révision importante

Une révision plus importante est nécessaire parce que des éléments nouveaux invalident une partie importante des conclusions. La méthodologie globale doit comporter :

- une analyse de la littérature ;
- la prise en compte de l'avis d'experts ;
- le choix par le bureau de la procédure la plus adaptée : un schéma simplifié, inspiré à la fois de la méthodologie des conférences de consensus, de la méthode de De Phe et des recommandations de pratique clinique, peut être proposé (cf infra) ; excep-

tionnellement, le bureau peut décider d'avoir recours à une méthode type conférence de consensus ou RPC dans sa méthodologie complète.

Le schéma simplifié se déroule de la manière suivante :

Le bureau détermine la conférence de consensus ou la RPC à réviser et désigne :

- un comité d'organisation composé : pour une conférence de consensus, d'un membre du bureau, des deux conseillers et du président du jury ; pour une RPC, d'un membre du bureau, du président du comité d'organisation et du président du groupe de travail ;
- un chargé de projet ;
- un groupe d'experts ;
- un groupe de travail composé notamment, et dans la mesure du possible, de membres de l'ancien jury pour une conférence de consensus et de l'ancien groupe de travail pour une RPC ;
- un groupe de lecture composé notamment de spécialistes désignés par le bureau (des membres de l'ancien jury pour une conférence de consensus ou de l'ancien groupe de travail pour une RPC peuvent faire partie de ce groupe de lecture).

Le président et les membres du jury d'une conférence, le président du groupe de travail et le groupe de travail d'une RPC devront donc être prévenus des modalités d'une éventuelle révision dès la mise en œuvre des prochaines conférences de consensus ou RPC.

Cependant, le choix de l'ancien président du jury pour une conférence de consensus ou du comité d'organisation pour une RPC est laissé au libre arbitre de la société organisatrice.

Le chargé de projet aidé du comité d'organisation ainsi constitué procède :

- à l'analyse de la bibliographie (classée en niveau de preuve, accom-

pagnée d'une synthèse de la bibliographie) ;

- à la réduction d'un questionnaire à partir des conclusions du texte initial de la conférence ou de la RPC et de l'analyse de la littérature. Ce questionnaire a pour objectif d'interroger sur la validité des conclusions de la conférence ou de la RPC et sur les modifications à y apporter.

Le questionnaire et l'analyse de la littérature sont adressés :

- aux experts qui répondent au questionnaire de façon indépendante et argumentée.
- au groupe de travail qui prend connaissance de la littérature.

Les experts envoient leurs réponses au chargé de projet. Celui-ci fait la synthèse des réponses et l'adresse au groupe de travail avec le détail des réponses et une proposition de modification des conclusions de la conférence de consensus ou de la RPC.

Le groupe de travail, après avoir pris connaissance des réponses des experts et de leurs propositions de modifications, se réunit en plénier en présence du chargé de projet et arrive au terme de la réunion à un texte révisé.

Le chargé de projet rédige une première version de la mise à jour et l'adresse pour validation à un groupe de lecture.

Le chargé de projet et le président du comité d'organisation rédigent en fonction des éventuelles remarques du comité de lecture (et d'elles seules) le texte définitif de la mise à jour. La durée totale du processus est au maximum de 7 mois (figure 1).

Le texte sera publié dans la ou les revues concernées.

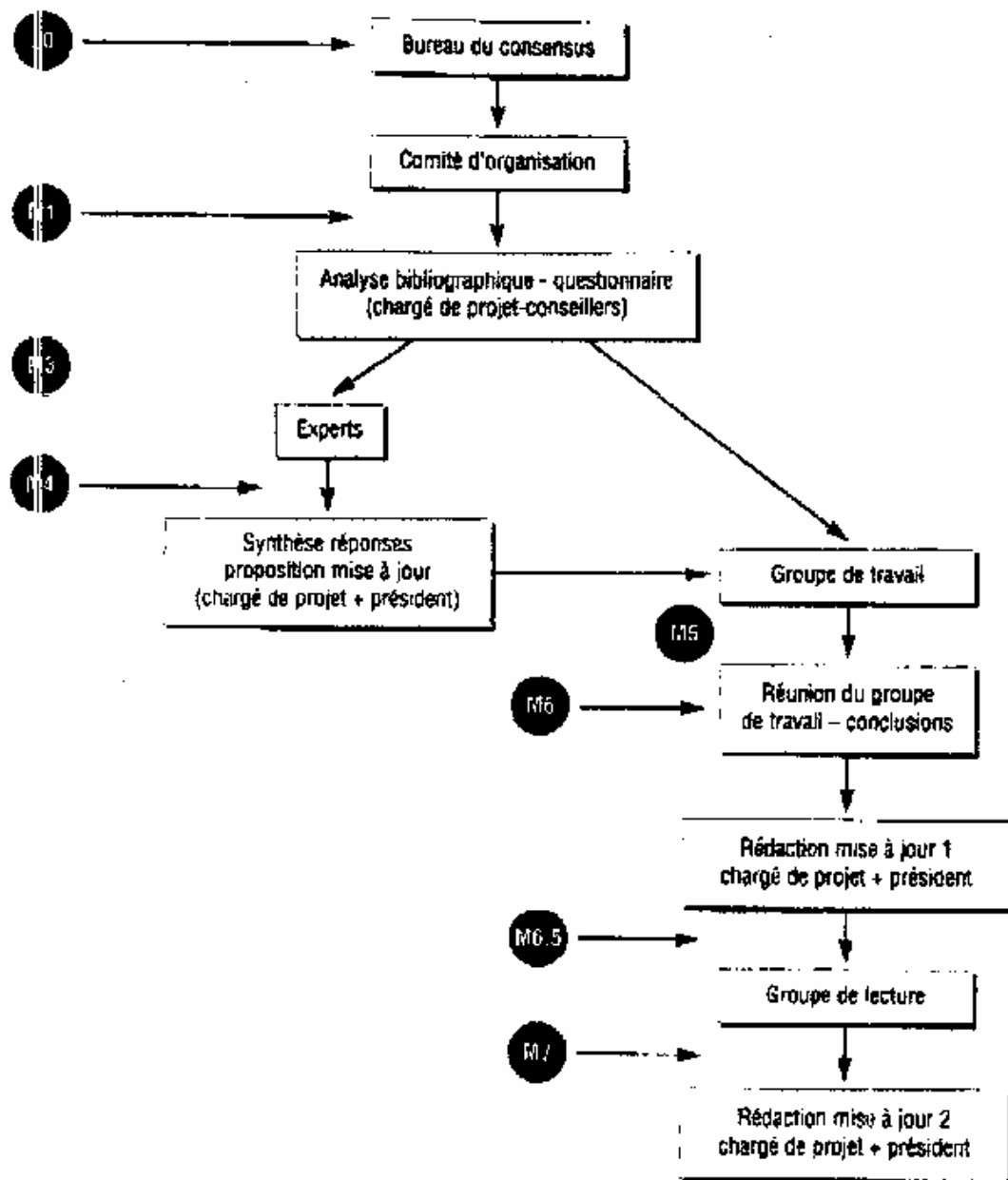


Fig 1. Schéma de « révision ».

Avantages de la méthode

- Respecter l'équilibre bibliographie-experts-jury ou groupe de travail.
- Ne comporter qu'une seule réunion d'une demi-journée ou d'une journée au maximum.
- Faire l'essentiel du travail par correspondance.

- Faciliter la rédaction qui repose sur le chargé de projet et le président du comité d'organisation.

Difficultés prévisibles

- La grande disponibilité d'un chargé de projet qui, à l'évidence, a un rôle fondamental et doit pré-

senter des qualités de synthèse et de rédaction.

- La longueur du processus. Mais peut-être peut-on envisager de mener parallèlement plusieurs groupes de travail ?
- Le financement de l'opération, qui reste à évaluer.
- La méthodologie à choisir pour les conférences déjà réalisées. ■